

Service émetteur : Direction de la santé publique

Courriel : ARS-PCH-79-Emailing@ars.sante.fr

Téléphone : 05 49 06 70 00

Télécopie : 05 49 75 20 69

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE SANZAY

MAIRIE

79150 SANZAY

NIORT, le 4 Février 2015

Prélèvement : **00043837**

Date de prélèvement :	26/01/2015	Heure :	11h00	Préleveur :	SAVINAUD- GOUIN JULIE
Unité de gestion :	VAL DE LOIRE (0083)				
Installation :	UDI - VAL DE LOIRE TAIZE (000211)				
Commune :	SANZAY				
Point de surveillance :	CENTRE BOURG (0000000324)				
Type d'eau :	EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE				
Motif de prélèvement :	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.				
Analyse réalisée par :	LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE CHARENTE-MARITIME, LA ROCHELLE				
N° analyse laboratoire :	15LH-535-4				
Type de l'analyse :	D1 - ANALYSE DISTRIBUTION				
Date de l'analyse :	26/01/2015				

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Mesures de terrain					
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'air	4,6 °C				
Température de l'eau	8,4 °C				25
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,32 mg/LCl2				
Chlore total	0,43 mg/LCl2				
Analyses de laboratoire					
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unitépH			6,5	9
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 qualit.				
Couleur (qualitatif)	0 qualit.				
Odeur Saveur (qualitatif)	1 qualit.				
Turbidité néphélométrique NFU	0,1 NFU				2
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1 n/100mL				0
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL				0
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL		0		
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	1 n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	1 n/mL				
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL		0		
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	535 µS/cm			200	1100
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L				0,1
Nitrates (en NO3)	42 mg/L		50		

Conclusion sanitaire :

**Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur
pour l'ensemble des paramètres mesurés. Teneur en chlore libre élevée.**

P/ le Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé
Par délégation,
Le Directeur de la santé publique


Paul BECHUGA